

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE
ttes infos : www.infogreffe.fr
tél. : 03.85.90.07.80

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET FRANCIS JACOB

29 Rempart Saint-Pierre
71100 Chalon-sur-Saône

V/REF :

N/REF : 2002 B 70097 / 2012-A-1760

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 05/07/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 01/06/2012
- Changement de la dénomination sociale

Statuts mis à jour

Concernant la société

PRIOR PVC - ALU
Société à responsabilité limitée
22 rue Maréchal Joffre
71710 Montcenis

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-1760 le 05/07/2012

R.C.S. CHALON SUR SAONE 442 988 820 (2002 B 70097)

Fait à CHALON SUR SAONE le 05/07/2012,
LE GREFFIER



PRIOR PVC
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 Euros
22 Rue du Maréchal Joffre – 71710 MONTCENIS
442 988 820 RCS CHALON S/S

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 JUIN 2012

L'an 2012
Le 01 Juin
A 18 heures

Les associés de la société « PRIOR PVC », société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, divisé en 800 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur José PRIOR, associé gérant, détenteur de 416 parts sociales
- Mademoiselle Aline PRIOR, associée, détentrice de 96 parts sociales
- Monsieur Samuel PRIOR, associé, détenteur de 96 parts sociales
- Mademoiselle Susy PRIOR, associée, détentrice de 96 parts sociales
- Mademoiselle Séverine PRIOR, associée, détentrice de 96 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Les associés présents ou représentés possédant 800 parts et représentant ainsi la majorité en nombre des associés et plus des trois quarts des parts sociales, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur José PRIOR, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation du changement de nom commercial
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

-
- le rapport de la gérance,
 - le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et une discussion s'engage sur l'intérêt de l'opération et le prix proposé.

Le Président fournit les précisions demandées par les différents associés.

Puis, plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du gérant précisant les raisons pour lesquelles il serait opportun de changer le nom commercial de la société (distinction avec la société Prior pour éviter la confusion des clients éventuels, harmonisation du nom avec la création de la société holding) décide de changer le nom commercial de la société :

- Ancienne dénomination : PRIOR PVC
- Nouvelle dénomination : 4P Fermetures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 :

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour :

- Procéder aux formalités d'enregistrement
- Remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Le gérant, président de Séance
José PRIOR

Les Associés
Aline, Samuel, Severina, Susy PRIOR

